

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 9 juillet 2026

**portant abrogation du certificat de spécialisation « Encadrement secteur sportif »
option « activités aquatiques et de la natation »**

NOR : MENE2616780A

Le ministre de l'éducation nationale, la ministre des outre-mer et la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-139 à D. 337-2160 ;

Vu l'avis simple de la commission professionnelle consultative « sport et animation » en date du 7 avril 2026 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 28 mai 2026,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La dernière session d'examen de l'option « activités aquatiques et de la natation » de la spécialité « Encadrement secteur sportif » de certificat de spécialisation, organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 janvier 2022 modifié portant création du certificat de spécialisation « Encadrement secteur sportif » à options et fixant ses modalités de délivrance, aura lieu en 2027.

Article 2

L'arrêté du 14 janvier 2022 modifié mentionné à l'article 1^{er} est abrogé à l'issue de la dernière session d'examen qui s'achève le 31 décembre 2027.

Article 3

Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 juillet 2026.

Le ministre de l'éducation nationale,

Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service de l'instruction publique, de l'action et de l'accompagnement pédagogiques,

P. DESBIOLLES

La ministre des outre-mer,

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service, adjointe à la directrice générale des outre-mer,

F. GHILBERT

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur des sports,

J. FOURNIER